



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 10 | 10 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 15/09/2023
Et
Publication ou notification du :
15/09/2023

L'an 2023, le 12 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/09/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusées : CHIRON Esther, MARTIN Alexandra

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : ZIELINSKI Laetitia

2023-05-03 – Signature d'un contrat pour l'animation du noel de la commune 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise comme chaque année le Noël des enfants (spectacle et cadeaux)

Il soumet au conseil la proposition d'animation de l'Association "Les Petites Choses" 24340 Mareuil en Périgord. Le coût global de cette animation (spectacle et sculpture de ballons) s'élève à 400 €.

Monsieur le Maire expose que si la prestation convient au conseil municipal, un contrat de cession de droits - Prestation de spectacle devra être signé avec les artistes de l'association.

Monsieur le Maire précise qu'en tant qu'association il n'y a pas de charges de GUSO et que l'association n'est pas assujetti à la TVA.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de cession de droits - prestation de spectacle avec l'association "Les Petites Choses" pour son animation du 17 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 15/09/2023

ID : 016-211601455-20230912-20230503-DE



– à procéder au règlement du cachet des artistes (Monsieur et Madame
MANZANARES Antoine et Muriel) correspondant à leur prestation : 400 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2023
Le Maire
Georges DEVIGE